

PREFECTURE DE LA LOZERE

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC

Arrêté n° 2008-145-011 du 13 mai 2008
portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 de « la Combe des cades » n° FR 9101362

La préfète,
chevalier de la légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-4 à L 414-5 et R 414-8 à R 414-11 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008-031-005 du 31 janvier 2008 portant composition du comité de pilotage du site n°FR 910 1362 ;
- VU les travaux du comité de pilotage du site n°FR 910 1362, notamment ses réunions, du 5 décembre 2006 et du 31 janvier 2008 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élaboration d'un document d'objectifs pour la gestion des sites ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet de Florac,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le document d'objectifs du site Natura 2000 de la « Combe des Cades » n°FR 910 1362 annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 :

Le document d'objectifs est tenu à la disposition du public à la direction régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon, à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Lozère, ainsi qu'à la mairie d'Ispagnac, dont le territoire est en partie inclus dans le site Natura 2000.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Nîmes dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité et d'affichage.

ARTICLE 4

Le sous préfet de Florac, la directrice régionale de l'environnement du Languedoc Roussillon, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt du Languedoc Roussillon, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le maire de la commune d'Ispagnac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère et affiché dans la mairie concernée durant un mois



CERTIFIE CONFORME

La préfète,